

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre CLERMONT AUVERGNE INNOVATION SAS, immatriculée au RCS Clermont Ferrand, SIRET 793 372 525 00014, et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document. Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de la SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION. Le client déclare les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du Code du Travail sur la formation professionnelle.

1. DEFINITIONS, OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Définitions :

- Société formatrice : la SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION qui propose et organise les formations
- Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de la Société formatrice
- Participant : personne issue du client et participant à la formation commandée.

1.2. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la Société formatrice commercialise des prestations de formations professionnelles.

1.3. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.4. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.5. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.6. L'Organisme de Formation peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du dossier transmis par mail ou par courrier, dûment complété et signé : CGV, RI, convention de formation, mandat de prélèvement SEPA et RIB.

Si le participant ne se présente pas à la formation, la prestation de formation sera automatiquement facturée au client.

3. RESPONSABILITÉS

3.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le participant du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

3.2. La Société formatrice s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de la Société formatrice.

La Société formatrice n'est pas responsable des objets et effets personnels des participants ni des dommages causés au matériel du client.

La Société formatrice ne sera en aucun cas tenue responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de la Société formatrice, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

3.3. Il appartient au client/participant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

4. FRAIS DE PARTICIPATION - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

4.1. Les frais de participation sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention de formation. Ils sont exprimés en prix Hors Taxes. Ils couvrent les coûts d'animation ainsi que la fourniture d'un support de cours par participant, sous quelque forme que ce soit. Il n'inclut pas les frais de transport et d'hébergement ou de repas des participants à ces sessions.

4.2. Toutes les factures émises par la Société formatrice sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

La remise du mandat de prélèvement complété et signé est donc systématiquement demandée pour valider l'inscription. En l'absence du mandat de prélèvement et du RIB, la SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION se réserve le droit de refuser l'inscription du(des) participant(s) concerné(s).

5. PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAULT DE PAIEMENT

5.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

5.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

5.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, CLERMONT AUVERGNE INNOVATION se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

6. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

6.1. Une convocation par mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. La Société formatrice ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du participant à la formation.

6.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au participant après chaque formation.

7. ANNULATION – REPORT - CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite.

7.1. Par le client

Toute demande d'annulation peut être faite par le client, sans frais si cette annulation parvient à la Société formatrice, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Hôtel d'Entreprises – Bâtiment CRBC – TSA 50400 – 28 Place Henri Dunant 63000 CLERMONT FERRAND, au moins 15 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

Lorsque la demande d'annulation est reçue par la Société formatrice moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, 30% du coût de la formation TTC sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du participant entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption sauf cas de force majeure entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

7.2. Par la Société formatrice

7.2.1. En cas d'absence du formateur intervenant, la Société formatrice s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes. Dans le cas où la Société formatrice ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, elle s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

7.2.2. En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, la Société formatrice peut être contrainte d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne, ...), la grève du personnel de la Société formatrice, l'absence du formateur intervenant.

7.2.3 La Société formatrice se réserve le droit, notamment en cas de nombre de participants insuffisant, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation, jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, la Société formatrice procèdera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le client à l'exclusion de tout autre coût.

7.2.4. En cas de cessation anticipée de la formation par la Société formatrice pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1 La Société formatrice peut être amené à fournir au participant de la Formation une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou au sein d'un espace en ligne dédié.

8.2 Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de la Société formatrice.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au participant. A cet égard, le participant de la Formation et plus largement le client s'interdisent d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à disposition.

9. CONFIDENTIALITÉ

La Société formatrice et le participant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

10. CESSATION DROITS A L'IMAGE

Le participant autorise la Société formatrice à effectuer ou faire effectuer par toute personne de son choix la reproduction, duplication, diffusion, communication au public, et adaptation des photographies ou vidéos le mettant en scène, ainsi que son image, pour toute utilisation dans le cadre de la communication de la Société formatrice, en ce compris tous supports publicitaires ou autre, à usage interne ou externe à la Société formatrice, de manière directe ou indirecte.

Cette autorisation et cession de droit d'utiliser l'image de l'Entreprise est consentie à titre gratuit.

Le participant cède ainsi à la Société formatrice le droit de reproduire, de représenter, d'enregistrer et d'éditer, d'adapter sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, notamment support numérique, édition papier ou électronique, en tout format, en toute langue ou tout langage et par tout procédé connu et inconnu à ce jour afin d'éditer et exploiter les supports des œuvres au sein desquelles est ou serait intégrée l'image du participant en tout ou partie.

Cette autorisation d'utiliser l'image du participant entraîne de plein droit l'autorisation d'utilisation de son image, dans tout pays, sans limitation de durée.

11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, CLERMONT AUVERGNE INNOVATION collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

CLERMONT AUVERGNE INNOVATION s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le client doit adresser une demande par email à l'adresse suivante : contact@clermontauvergneinnovation.com en indiquant son nom, prénom, adresse email.

Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

12. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la Société formatrice, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

13. RELATIONS CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à la Société formatrice au 04 73 60 18 30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 ou transmettre un courriel à contact@clermontauvergneinnovation.com.